

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil d'Administration de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale s'est réuni en session ordinaire le jeudi 26 mars 2015 à Yaoundé, sous la présidence de Monsieur ALAMINE OUSMANE MEY, Ministre des Finances de la République du Cameroun, Président en exercice du Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC), son président statuaire.

Au cours de cette session, le Conseil d'Administration a pris connaissance de l'évolution de l'économie mondiale et sous régionale ainsi que des perspectives pour l'année 2015. Sur ce dernier point, les prévisions des services de la Banque Centrale tablent sur une stabilisation de la croissance économique des pays de la CEMAC à 4,2% contre 4,4% en 2014, en relation avec une hausse de la production pétrolière et le dynamisme du secteur non pétrolier, malgré une conjoncture internationale peu favorable. Dans ce contexte, le déficit budgétaire et celui du compte courant se dégraderaient ; les tensions inflationnistes devraient décélérer, le taux d'inflation revenant de 3,2% en 2014 à 2,8% en 2015, en rapport avec un ralentissement de la demande intérieure.

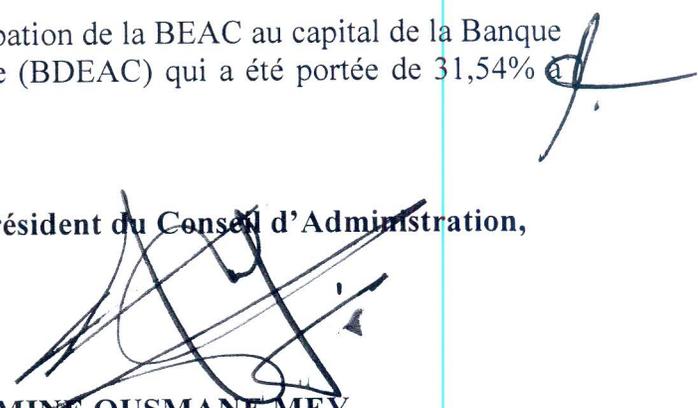
Le Conseil d'Administration a approuvé les comptes définitifs de la BEAC pour l'exercice 2014, certifiés par les commissaires aux comptes, qui se sont soldés par un résultat bénéficiaire de 25,108 milliards de F CFA, en hausse de 39% par rapport à celui de 2013 qui était de 18,048 milliards de F CFA.

Il a également pris acte du rapport de la réunion du Comité d'Audit du 17 au 20 mars 2015 à Yaoundé, ainsi que des rapports établis à l'issue des réunions du Collège des Censeurs du 19 au 21 mars 2014, du 17 février 2015 et du 14 au 16 mars 2015 à Yaoundé, sur le contrôle de l'exécution du budget de la Banque.

Le Conseil d'Administration a par ailleurs délivré son avis conforme pour l'adoption par le Comité Ministériel de l'UMAC des projets de règlement relatifs aux opérations de pension-livrées, au marché des titres de créances négociables de la CEMAC et au manuel de procédures du Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC)

Enfin, il a approuvé le montant de la participation de la BEAC au capital de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC) qui a été portée de 31,54% à 33%./-

Le Président du Conseil d'Administration,



ALAMINE OUSMANE MEY